



**FR**

**AL/ALAC/ST/0612/4**  
**TEXTE ORIGINAL: anglais**  
**DATE: 19 juin 2012**  
**STATUT: version finale**

## COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

### **Déclaration d'ALAC à propos de la déclaration préliminaire sur le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, de stabilité et de résilience des systèmes d'identifiant unique d'Internet**

#### **Introduction**

Par le personnel de l'ICANN

Julie Hammer, agent de liaison d'ALAC auprès du SSAC, a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après discussion de la question au sein d'At-Large et dans les listes de diffusion concernées.

Le 1 juin 2012, cette déclaration a été publiée dans [l'espace de travail d'At-Large consacré à la déclaration préliminaire sur le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, de stabilité et de résilience des systèmes d'identifiant unique d'Internet](#)

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel d'At-Large de relancer un appel à commentaires sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par le biais de la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.

La déclaration a fait l'objet de plusieurs commentaires de soutien et d'aucun amendement.

Le 9 juin 2012, le président d'ALAC a demandé au personnel de prévoir une période de 5 jours pour que l'ALAC procède au vote de ratification de la déclaration.

Le 15 juin 2012, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=2495PpeWLjppwXpmuQTFh9RU>

Le président a ensuite demandé à ce que la déclaration soit transmise au processus de consultation publique et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, en anglais, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

# Déclaration d'ALAC à propos de la déclaration préliminaire sur le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, de stabilité et de résilience des systèmes d'identifiant unique d'Internet

Par le biais de cette déclaration, l'ALAC se félicite de l'initiative de l'équipe de sécurité de l'ICANN de répondre de façon proactive à la version préliminaire du rapport de l'équipe de révision sur la stabilité, la sécurité et la résilience du DNS (SSR-RT). La *déclaration préliminaire sur le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, de stabilité et de résilience des systèmes d'identifiants uniques d'Internet* (ci-après dénommée *Déclaration sur le rôle et les attributions*) commence à la section II du document et s'appuie de façon appropriée sur les informations contenues dans le *rapport du SSR-RT* et la *version préliminaire du Cadre de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2013 sur la sécurité, la stabilité et la résilience*.

Si le présent document a pour objet de traiter les recommandations 1 et 3 de l'équipe SSR-RT, la recommandation 5 est pourtant très liée à la recommandation 3 (voir ci-dessous), si bien que l'ALAC considère qu'il serait utile que la déclaration sur le rôle et les attributions aborde également la recommandation 5. Cela pourrait être facilement réalisé en ajoutant une section au document où sont décrits les rôles, les responsabilités et les relations entre : le SSAC, le RSSAC, les TLG, l'IETF, et l'équipe de sécurité de l'ICANN.

## **Recommandations du rapport de l'équipe SSR-RT :**

RECOMMANDATION 1 : L'ICANN devrait publier une déclaration unique, claire et cohérente concernant ses attributions et sa mission technique limitée en matière de SSR. L'ICANN devrait encourager et obtenir l'avis du public afin de parvenir à une déclaration consensuelle.

RECOMMANDATION 3 : L'ICANN devrait documenter et définir clairement la nature des relations en matière de SSR au sein de la communauté de l'ICANN afin de fournir une référence qui puisse contribuer à une meilleure compréhension des interdépendances entre les organisations.

RECOMMANDATION 5 : L'ICANN devrait publier un document où soient clairement établis les rôles et les responsabilités du SSAC et du RSSAC afin de bien encadrer les activités des deux groupes. Pour ce faire, L'ICANN devrait chercher à obtenir un consensus auprès des deux groupes, tout en reconnaissant l'histoire et les circonstances autour de leur constitution. L'ICANN devrait envisager une allocation de ressources appropriée pour les deux groupes, cohérente avec les exigences qui leur sont imposées.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Rapport de l'équipe de révision sur la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS.

<http://www.icann.org/en/about/aoc-review/ssr/documents>.

En ce qui concerne la recommandation 1, des orientations spécifiques ont été demandées sur :

### **1. Que veut dire « coordonner au niveau global les systèmes d'identifiant unique d'Internet » ?**

L'ALAC considère que ce rôle de coordination est correctement décrit dans le troisième paragraphe de la Section II qui dit « Coordonner veut dire... ».

### **2. Quelles sont les limites de ce rôle de coordination ?**

L'ALAC considère que les limites de ce rôle de coordination sont correctement décrites dans le sixième paragraphe de la section II, qui dit « la mission technique de l'ICANN inclut ... »

### **3. Que veut dire assurer la sécurité et la stabilité des systèmes d'identifiant unique d'Internet ?**

L'ALAC considère que les définitions de sécurité, stabilité et résilience qui figurent dans le deuxième paragraphe de la section II fournissent des descriptions appropriées pour répondre à cette question. De plus, un travail conceptuel très utile a été réalisé par le groupe de travail conjoint sur l'analyse de la stabilité et la sécurité du DNS (DSSA-WG) afin de répondre à cette question d'un point de vue fonctionnel. Il identifie les fonctions ci-dessous comme autant d'éléments du Cadre de gestion de la sécurité :

- Évaluation de risques
- Planification de risques
- Standards, outils et techniques
- Audit et conformité
- Éducation et sensibilisation
- Réponses de pointe

Toutes ces fonctions doivent être mises en place pour « assurer » la sécurité et la stabilité. Une description plus détaillée de ces fonctions répondrait de façon approfondie à la question posée.

En ce qui concerne la recommandation 3, des orientations spécifiques ont été demandées sur :

« Les relations de l'ICANN en matière de SSR avec d'autres groupes appartenant à l'écosystème d'Internet, y compris les groupes d'opérateurs du serveur racine, les RIR, les bureaux d'enregistrement, les organes de normalisation, les organismes d'application de la loi, les CERT et les communautés chargées de la sécurité opérationnelle, telles que par exemple le groupe de travail Conficker, le MAAWG, etc. »<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> *Rapport de l'équipe de révision sur la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS.*

Le Cadre de gestion de la sécurité développé par le groupe de travail DDSA (DDSA-WG) pourrait fournir des moyens pour cartographier ces relations en matière de SSR, autant au niveau fonctionnel qu'organisationnel. Ce travail est en cours mais devrait être disponible pour être utilisé par d'autres groupes au sein de l'ICANN dans un futur proche. Il pourrait d'ailleurs s'avérer particulièrement utile pour soutenir le travail futur de groupe de travail du Conseil d'administration sur le Cadre de gestion de risques du DNS.